

"M. Jean Monnet envisage de lancer un «emprunt européen»" dans Le Monde (4 décembre 1952)

Légende: Le 4 décembre 1952, le quotidien français Le Monde rappelle les enjeux de la mise en place par la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) du premier impôt européen à partir du 1er janvier 1953.

Source: Le Monde. dir. de publ. Beuve-Méry, Hubert. 04.12.1952, n° 2 444; 9e année. Paris: Le Monde. "M. Jean Monnet envisage de lancer un emprunt européen", p. 1.

Copyright: (c) Le Monde

URL:

http://www.cvce.eu/obj/m_jean_monnet_envisage_de_lancer_un_emprunt_europeen_dans_le_monde_4_decembre_1952-fr-39dd83d4-80ef-4d78-b8f5-3e6223a4dac0.html

Date de dernière mise à jour: 02/12/2013

M. Jean Monnet envisage de lancer un «emprunt européen»

Il affirme que le marché commun du charbon sera ouvert le 10 février 1953

Le premier contact sérieux entre la Haute Autorité du pool charbon-acier et le conseil des ministres des six pays n'a pas permis d'aboutir à une vue commune sur la question du prélèvement. Le conseil devra se réunir de nouveau vers la fin du mois; en attendant, une commission d'experts financiers procédera à toutes les études nécessaires. Le prélèvement, «premier impôt majeur», ne devra pas dépasser 1%; il sera perçu sur l'ensemble de la production charbon-acier de la communauté.

La Haute Autorité a «consulté» le conseil sur l'assiette et les modalités de recouvrement de cette taxe. Mais elle a seule le pouvoir de décision tant sur ces deux points que sur le montant du prélèvement. La réunion de Luxembourg a confirmé que les ministres nationaux préféreraient que celui-ci fût inférieur à 1 %, de façon à limiter les répercussions sur les prix inférieurs du charbon et de l'acier.

La Haute Autorité souhaite quant à elle que le prélèvement s'applique rapidement et rapporte le plus possible. Elle y voit un moyen d'asseoir son crédit. M. Jean Monnet a d'ailleurs précisé hier mardi:

«Nous devons ramasser suffisamment de capitaux pour donner à la communauté européenne le crédit nécessaire et la base financière sur les marchés internationaux pour lancer le premier emprunt européen. Les revenus de la communauté doivent servir à payer les intérêts de cet emprunt, qui devra aider aux investissements et à la modernisation des industries du charbon et de l'acier du pool. Ils devront également permettre aux diverses industries de s'adapter aux conditions nouvelles du marché unique, et particulièrement les industries qui ne seront pas en mesure de faire face à la concurrence durant la période d'adaptation.»

Selon le président de la Haute Autorité il ne faudrait pas craindre de fâcheuses répercussions du prélèvement sur les prix.

M. Monnet a d'autre part affirmé que le marché commun du charbon sera ouvert, comme prévu, le 10 février. Il a ajouté: «Je n'ai aucune raison de penser qu'il n'en sera pas ainsi, et nous ne voyons pas actuellement quel motif pourrait faire retarder cette ouverture.»

Au cours de la réunion d'hier matin le conseil des ministres et la Haute Autorité ont fini, non sans mal, par tomber d'accord sur la constitution du comité consultatif, qui comprendra cinquante et un membres représentant les producteurs, les utilisateurs et les travailleurs.